

Règlement



Cher (ère) adhérent (e),

Pour une collaboration harmonieuse et un fonctionnement optimal de notre ludothèque, veuillez prendre connaissance des points suivants :

- Ouvertures :**
- La ludothèque est ouverte : **les lundis et mercredis de 15h à 17h45h**
le vendredi de 15h à 18h30.
 - Elle est fermée selon le calendrier des vacances scolaires.
 - Pendant l'été elle ouvre **le mercredi de 15h à 17h45**, sauf jour férié.
 - Différentes annonces sont disponibles en tout temps sur notre site www.ludomartigny.ch.
- Abonnement :**
- Chaque famille ou particulier peut devenir membre en souscrivant un abonnement de **25.-** par année. Cet abonnement offre la possibilité de louer 3-4 jeux au prix de 1.- à 10.- selon la valeur du jeu prêté pour une durée de 3 semaines, renouvelable 1 fois moyennant le même prix.
- Locations :**
- Avant de quitter la ludothèque ou à domicile avant l'utilisation, l'abonné vérifiera que le jeu est complet et en bon état. Les pièces manquantes, et dégâts éventuels non-signalés dans les 24 heures seront considérés comme étant de la responsabilité de l'utilisateur.
 - L'abonné s'engage à rapporter les jeux à la date prévue, passé ce délai une amende de **1.- par jeu et par semaine** de retard sera perçue.
 - Si le jeu est rendu incomplet et en mauvais état, l'abonné devra contribuer à la réparation du dommage et pour chaque pièce manquante une caution de 5.- sera demandée et restituée au moment du retour des pièces.
 - En cas de perte du jeu ou si celui-ci est rendu inutilisable, l'abonné sera tenu de le remplacer ou d'en rembourser la valeur.
- Responsabilité :**
- Les jeux doivent être rendus **PROPRES** et en **bon état** !
 - Veillez à les transporter avec soin, dans un sac.
 - En cas de maladie contagieuse, l'abonné est tenu d'en informer la ludothèque afin que celle-ci puisse prendre les mesures d'hygiène nécessaires.
 - Merci de nous signaler tout changement d'adresse, de téléphone ou d'e-mail.
 - La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages pouvant survenir lors de votre visite et lors de l'utilisation des jeux prêtés.
En empruntant nos jeux, l'abonné s'engage à respecter ce règlement !
- A propos :
de nous**
- Etant une organisation à but non lucratif, nous pouvons vous proposer cette opportunité grâce au soutien de la Ville de Martigny, de la Loterie Romande, de M. Léonard Gianadda, ainsi qu'aux abonnements et locations.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.